

**BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES
MAIRIE DE SAINT SORLIN EN BUGEY**

LA POUPONNE

N°144 – JUILLET 2024

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 08 JUILLET 2024

Le PV du conseil devant être validé au conseil suivant, il sera consultable, ensuite, sur le panneau d'affichage et sur le site internet.

Présents : Patrick MILLET, Hélène DENOYER, René DESSERRIERES, Hervé FONTAINE, Magali JOFFRAUD, Murielle KIRCHHOFF, François PONCIN, et Céline TROPIBANI.

Absents excusés : Jérôme BERTRAND donne pouvoir à Hélène DENOYER
Jacky BLANCHARD donne pouvoir à Murielle KIRCHHOFF
Florent MARTELIN donne pouvoir à François PONCIN
Philippe NOUVEAU donne pouvoir à René DESSERRIERES
Aline RAT donne pouvoir à Hervé FONTAINE

Absent : Tony LHOMME

Secrétaire de séance : Hélène DENOYER

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 19 H 00 en demandant s'il y a des questions concernant le procès-verbal précédent du Conseil Municipal du 21 mai 2024. Aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Informations sur les décisions prises par le maire au titre des délégations de pouvoir données par le conseil municipal.

- Clinique vétérinaire LES COQUELIQUOTS pour 115.80€ (chat accidenté sur la commune de St Sorlin en Bugey)
- Conformément à la délibération du 08 avril 2024 autorisant Monsieur le Maire a effectué des virements de chapitre à chapitre (fongibilité M57) : Décision modificative N°1 prise pour le transfert de 1 249.88 € entre le compte 615231 (entretiens et réparations voirie) et le compte 673 (titres annules):

Délibération n° 2024_07_34

Passation de l'avenant N°1 au marché de Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du quartier de Collonges

L'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour cette affaire a été confié à la société INFRATECH pour un montant total d'honoraires initial de 42 742,50 € H. Il correspondait l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux qui était de 695 000,00 € HT

L'estimation prévisionnelle définitive (avant appel d'offre) a été portée à 1 015 889,00 € HT réparti ainsi :

- Travaux prévus au programme initial : 734 777,00 € HT
- Reprise complète des réseaux d'eau potable : 281 112,00 € HT

L'écart est principalement dû à l'augmentation du niveau qualitatif des aménagements de voirie et une reprise complète des réseaux d'eau potable, non prévue dans le programme initial.

Aussi, la rémunération définitive du maître d'œuvre s'élève à :

- Pour les travaux prévus au programme initial : 6,15% x 734 777,00 € HT, soit 45 188,79 €/HT.
- Pour la reprise complète des réseaux d'eau potable : 4,85% x 281 112,00 € HT, soit 13 633,93 €/HT

Le montant total des honoraires du marché est donc porté à 58 822,72 €/HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- ADOPTE l'avenant N°1 relatif au marché de Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du quartier de Collonges portant fixation du coût prévisionnel définitif des travaux à un montant de 1 015 889,00 € HT, et validant la rémunération définitive du maître d'œuvre pour un montant total de 58 822,72 €/HT
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le présent avenant,

Enoncé des dispositions à prendre en matière de zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAE nR) et définition des modalités de la concertation à mettre en œuvre

Monsieur Le Maire rappelle que les dispositions de l'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, prévoient la définition par les communes de zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables, après concertation du public selon les modalités qu'elles déterminent librement.

Le Maire présente l'intérêt pour la commune de mettre en œuvre une concertation associant les habitants de la commune et propose les modalités suivantes :

- Panneaux photovoltaïques sur les zones UX, UXA, 1AU, UB, UBAA, UAR, NJ, UBA, UBOAP, UXSL, UPIT, UA, Nd et sur BATI dans les zones A

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 1 abstention :

-DECIDE de définir les modalités de concertation suivantes pour définir les zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables conformément aux dispositions de l'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 :

- Cahier de doléances accessible au public aux heures d'ouverture de la Mairie, du lundi 2 septembre au mardi 17 septembre 2024.
- Publicité sur le site de la commune et sur le bulletin de la POUPONNE

Centre aquatique AIN PULSE : convention natation scolaire année 2024-2025

Le Maire, présente le projet de renouvellement de convention pour la natation scolaire, pour l'année 2024 - 2025 pour les élèves de l'école de St Sorlin en Bugey qui fréquenteront le centre Aquatique de loisirs « Ain Pulse » à St Vulbas,

Il informe des conditions générales d'organisation, à savoir la mise à disposition de 2 Moniteurs Natation Scolaire en enseignement et 1 Moniteur Natation Scolaire en surveillance au prix de 400 € TTC par séance,

Il précise la durée hebdomadaire de l'intervention à savoir 1 heure par séance dont 45 mn dans l'eau,

Période réservée : 10 séances du 13/09/2024 au 29/11/2024, le vendredi, de 14 H 50 à 15 H 35,
Les classes concernées sont les élèves de CE1 - CE2 et CM1.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- ACCEPTE de renouveler pour une année la convention de natation scolaire pour les élèves de CE1 - CE2 et CM1 de l'école publique de St-Sorlin pour 10 séances au prix de 400 € TTC la séance,
- DONNE tout pouvoir au maire pour signer les documents correspondants.

ATSEM : renouvellement de contrat

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le contrat de droit public de Mme OUDOUL Sonia se terminera le 25/08/2024 et propose de reconduire son contrat pour une nouvelle année du 26 août 2024 au 25 août 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Maire à renouveler le CDD de Mme OUDOUL Sonia pour une durée d'un an.



CARTE JEUNES

Depuis 2017, le Département de l'Ain offre aux jeunes aindinois inscrits en classe de niveau collège (Collèges, Maisons Familiales Rurales, Instituts Médico Educatifs...), des réductions sur l'achat de livres, la pratique d'activités culturelles, sportives, ludiques, sur les stages sportifs, ou encore l'accès gratuit ou à tarif préférentiel aux musées, festivals, parcs de loisirs, rencontres sportives, etc.

À partir du 1er septembre 2024, le chéquier jeunes 01 devient la Carte Jeunes 01.

Plus pratique, plus écologique, toujours à portée de main, la Carte Jeunes 01 est un porte-monnaie en ligne. La somme de 50€ est créditée sur la carte. Elle permettra aux jeunes d'accéder à moindre coût à des activités culturelles, sportives et de loisirs. Par ailleurs, plus de 170€ d'offres promotionnelles et des bons plans sont à retrouver chez les partenaires du Département.

- **Dès le 16 août 2024** : les élèves pourront commander leur carte directement sur la page cartejeunes01.ain.fr. Ils la recevront à domicile par courrier postal.
- **Au 1er septembre 2024** : la carte sera activée et ils pourront débiter leurs achats.



FESTIVAL DE THÉÂTRE

La nouvelle association ROSAURA propose du théâtre en plein air du 14 au 16 août au domaine de la Durandière.

Infos et réservations : <https://theatrealadurandiere.wordpress.com>



CONCERT

Concert gratuit au stade le samedi 07/09 à partir de 19h30 au Stade Janin. Avec Tetedezof - reprises pop rock. Proposé par Confettis et Serpentins. Buvette, snack.



FORUM DES ASSOCIATIONS

Venez rencontrer les associations du village le dimanche 08/09 au foyer entre 10h et 12h. Organisé par la mairie.



VILLAGE EN FÊTE

Le Samedi 15/09 au Stade Janin :

-12h : Repas partagé - Apportez quelque chose à boire et à manger, à partager avec vos voisins de table.

Des tables et barbecues seront à disposition.

-15h : Concours de pétanque amical et convivial - Participez, même débutant, même seul. Les équipes seront constituées sur place. Sans dotation.



INAUGURATION DE ST GRAT

Le buste du 18^e siècle a été restauré et réinstallé dans l'église.

Inauguration avec les Amis du Vieux St Sorlin, le jeudi 19/09 à 18h à l'église.

Proposé par la mairie.



AGENDA

AOUT :

Du 14 au 16 : Festival de Théâtre

SEPTEMBRE :

Le Samedi 07 : Concert au Stade

Le Dimanche 08 : Forum des associations

Le Lundi 09 : Conseil Municipal

Le Dimanche 15 : Village en Fête

Le Vendredi 20 : Inauguration St Grat



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :

Mardi et Vendredi : de 15h à 18h - Jeudi : de 8h30 à 12h - Tel : 04.74.35.73.78

Adresse email secrétariat mairie : mairiestso@orange.fr

Site Internet : <http://www.saint-sorlin-en-bugey.info>

Commission Communication : lapouponne01@gmail.com



Pour recevoir la pouponne par mail, en faire la demande à lapouponne01@gmail.com